

Budget

DU

Ministère de la Guerre

(SUR PIED DE GUERRE),

POUR L'EXERCICE 1833.

BUDGET POUR L'AN 1833, SUR PIED DE GUERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Administration Centrale.

ART. 1. Traitement et indemnités du Ministre . . . fr.	25,200 »	}	
ART. 2. Traitement des employés	172,400 »		
ART. 3. Matériel. Frais divers.	59,780 »		
			257,470 »

CHAPITRE II.

Soldes et masses de l'Armée.

ART. 1. État-Major-Général	675,750 »	}	
ART. 2. État-Major des places	215,150 »		
ART. 3. Intendance militaire	169,410 »		
ART. 4. État-Major et employés d'artillerie	273,580 »		
ART. 5. État-Major et employés du génie	250,820 »		
ART. 6. Troupes d'artillerie	7,142,000 »		
ART. 7. Troupes du génie.	608,000 »		
ART. 8. Troupes d'infanterie	29,902,500 »		
ART. 9. Troupes de cavalerie.	9,785,000 »		
ART. 10. Gendarmerie	1,650,000 »		
ART. 11. Gardes civiques, partisans et corps francs.	7,915,700 »		
			58,587,910 »

CHAPITRE III.

Frais divers et indemnités.

ART. 1. Indemnités pour frais de route et de police . . .	164,500 »	}	
ART. 2. Frais de route et de séjour	150,000 »		
ART. 3. Transports généraux	300,000 »		
ART. 4. Chauffage et éclairage des corps-de-garde . . .	200,000 »		
			814,500 »

CHAPITRE IV.

Service de santé.

ARTICLE UNIQUE. Dépenses générales du service de santé . . .	»		1,165,000 »
--	---	--	-------------

CHAPITRE V.

ART. 1. École militaire	60,000 »	}	
ART. 2. Haras.	27,000 »		
			87,000 »

TOTAL à transporter fr.		60,911,880 »
-----------------------------------	--	--------------

Transport d'autre part fr. 60,911,880 »

CHAPITRE VI.

ART. 1. Matériel de l'artillerie	1,000,000 »	} 2,100,000 »
ART. 2. Matériel du génie	1,100,000 »	

CHAPITRE VII.

ART. UNIQUE. Traitement de disponibilité et de non activité 422,760 »

CHAPITRE VIII.

ART. UNIQUE. Vivres de campagne et fourrages en nature. 8,931,819 »

CHAPITRE IX.

ART. UNIQUE. Dépenses imprévues. 633,541 »

TOTAL GÉNÉRAL. fr. 73,000,000 »

Bruxelles, le 20 décembre 1832.

Le Ministre Directeur de la Guerre,

BARON ÉVAIN.
